



## PROTCOLE SANITAIRE DE L'AVIATION

### LIE A LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Dans le cadre du redémarrage et de la relance durable du secteur de l'aviation, il est primordial d'adopter des mesures harmonisées à l'échelle mondiale comme régionale, et qui font consensus. Ces mesures devraient être **compatibles avec les impératifs de sécurité et de sûreté, proportionnées à l'objectif d'améliorer la santé publique**, souples si possible pour permettre une relance économique viable.

Dans cette optique, un protocole sanitaire a été mis en place en collaboration avec les parties prenantes, conformément aux orientations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

*Ces mesures sont présentées suivant les différentes étapes de voyage :*

#### **1- A TOUT MOMENT**

- Communication permanente d'informations relatives à la situation et aux mesures à prendre dans le cadre de la pandémie pour les passagers tout au long de leur voyage dont :
  - Lavage fréquent des mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
  - Utilisation de l'intérieur du coude en cas de toux ou d'éternuement
  - Restriction du contact des mains avec le visage
- Application des règles de distanciation physique et mise en œuvre d'études de risques en cas d'impossibilité
- Port de masque en permanence couvrant la bouche et le nez : les masques chirurgicaux sont à changer toutes les trois heures, les masques de type FFP2 seront à réserver par la compagnie aérienne aux cas suspects a bord. Un stock de réserve est à prévoir.
- Le port de gants de protection n'est pas conseillé sauf pour le personnel navigant commercial (hôtesse et steward) pendant la distribution des repas ou collation.
- - Fourniture d'équipement personnel de protection au staff des aéroports, des compagnies aériennes et des fournisseurs de services, par leurs entités de rattachement
- Désinfection et nettoyage périodique des surfaces exposées au contact et à la transmission par l'homme

1 2



- Application de mesures d'examen de dépistage des personnes avec proposition de test en cas de symptômes faisant penser à la COVID-19 ou de contact avec des cas confirmés
- Application de mesures de sanctions en cas de non-respect des règles communiquées, notamment la mise en danger de la sécurité sanitaire

## **2- AVANT D'ARRIVER A L'AEROPORT A MADAGASCAR**

- Mise en place des procédures, par les exploitants, pour identifier le personnel symptomatique et faciliter sa gestion

## **3- A L'AEROPORT AU DEPART DE MADAGASCAR**

- Contrôle de température
- Nettoyage et désinfection systématique en amplitude et en fréquence aux aéroports (principalement les surfaces fréquemment touchées)
- Aération autant que possible des locaux en évitant au maximum la recirculation de l'air
- Nettoyage et désinfection des avions :
  - Poste de pilotage
  - Cabine passager
  - Compartiments fret
- Mise en place de procédures de maintenance pour la vérification des interrupteurs et manettes après désinfection et nettoyage
- Mise en place d'un plan écrit pour le nettoyage de l'aérogare, particulièrement pour les zones sensibles, dont :
  - Comptoirs d'informations
  - Comptoir pour les passagers à mobilité réduite
  - Les zones d'inspection filtrage
  - Les secteurs de l'immigration et des douanes
  - Les escaliers roulants, les mains courantes, les ascenseurs
  - Les toilettes, les sanitaires et les coins-bébés
  - Les chariots à bagage
  - Les sièges dans les zones d'enregistrement, d'embarquement et d'inspection filtrage
  - Les navettes reliant les stationnements et bus côté piste

- Installation de distributeurs de désinfectants à main à la sortie de l'aérogare
- Limitation de l'accès à l'aérogare aux voyageurs et aux personnes qui accompagnent des passagers handicapés, des passagers à mobilité réduite ou des mineurs non accompagnés
- Remplissage de fiche de déclaration sanitaire

L'Autorité de Aviation Civile de Madagascar (ACM) est chargée de la coordination de mise en œuvre du présent protocole.

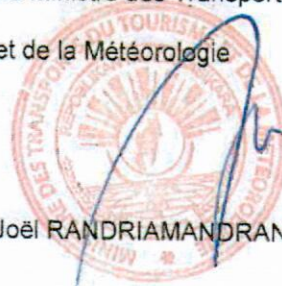
A Antananarivo, le 27 AOUT 2020

Le Ministre de la Santé Publique



Pr Hanitraha Jean Louis RAKOTOVAO

Le Ministre des Transports, du Tourisme,  
et de la Météorologie



Joël RANDRIAMANDRANTO

9